PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY

AVIS PUBLIC

Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 11 janvier 2020, le conseil de la municipalité du Canton de Hatley a adopté le projet de règlement nº 2020-02 modifiant le règlement de zonage 2000-08.

<u>Résumé</u>
Pour l'implantation d'une tour de communication desservant un service de sécurité civile dans la zone AF2-10, les obligations concernant la distance à respecter d'un bâtiment ainsi que les obligations concernant l''installation d'une clôture ne s'appliquent pas. De plus, une seule tour de communication pour les services de sécurité civile est permise pour l'ensemble de la zone AF2-10.

La consultation publique est écrite et se tient du 14 au 31 janvier 2021, en conformité avec les recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel, par courrier ou en personne en le déposant dans la boîte aux lettres sécurisée à l'extérieur de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet à l'adresse :
https://cantondehatley.ca/administration/reglements/

Donné au Canton de Hatley, ce 13 janvier 2021

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale